



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RMI

Question écrite n° 46991

Texte de la question

M. Michel Terrot remercie M. le ministre du travail et des affaires sociales de bien vouloir lui faire connaître le montant des fraudes au RMI constatées ces cinq dernières années.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître le montant des fraudes au RMI constatées ces cinq dernières années. La CNAF fournit les éléments de réponse suivants. Il s'agit des fraudes avérées et constatées par les caisses d'allocations familiales. Seul le montant pour l'année 1995 est disponible. L'impact de ces fraudes est d'un montant de 27,7 MF. Il correspond à près de 2 000 cas de fraude se répartissant selon les motifs suivants : omissions, fausses déclarations sur les ressources notamment : 1 083 cas ; vie maritale : 209 cas ; escroqueries, faux, usage de faux : 136 cas ; autres motifs : 567 cas. Le poids relatif des fraudes constatées est de 2 pour mille des allocataires et l'enjeu financier de 1,5 pour mille des allocations versées en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46991

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 86

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1944